

Ce numéro de « **Chasné Vous Intéresse** » est exceptionnellement dédié à l'information municipale pour faire un point sur les mesures COVID-19 prises par la commune de Chasné sur Illet pour assurer la continuité du service public.

L'installation du nouveau conseil municipal et l'élection du maire et des adjoints est reportée

Benoit Michot et son équipe remercient les Chasnéen(ne)s qui sont venu(e)s voter dimanche 15 mars 2020 et de la confiance que vous nous avez accordée.

Le premier conseil municipal qui devait se dérouler le samedi 21 mars pour procéder à l'installation de la nouvelle équipe élue au premier tour des élections municipales, a été annulé suite à la décision de report ordonnée par le Premier Ministre le 19 mars.

La préfecture d'Ille et Vilaine mentionne : « *Le projet de loi d'urgence, pour faire face à l'épidémie de Covid-19, fixera les modalités de continuité des exécutifs locaux en maintenant en fonction les maires et adjoints jusqu'à nouvel avis.*

Une fois les conditions sanitaires réunies, les conseils municipaux élus, à l'issue du premier tour, pourront être installés et élire leurs nouveaux exécutifs dans les délais les plus brefs. »

Nous mettons tout en œuvre pour assurer la continuité du Service Public tout en respectant les règles de confinement imposées par la situation.

Accueil de la mairie - Service minimum

L'accueil du public se fera désormais sur rendez-vous et sur des actes essentiels (les déclarations de naissance, les actes de décès, les reconnaissances) et ce jusqu'à nouvel ordre.

Merci de contacter nos services

De préférence par courriel : mairie@chasnesurillet.fr

Ou par téléphone du lundi au vendredi de 10h à 12h au [02.99.55.22.79](tel:02.99.55.22.79)

Les élus restent disponibles sur rendez-vous.

Liffré Cormier Communauté propose du portage de repas à domicile pour nos aînés uniquement.

Renseignements au [02.99.68.31.49](tel:02.99.68.31.49)

Les services techniques

Pour assurer la logistique et la maintenance, nos agents continuent leurs interventions sur la commune.

Sacs Jaunes

L'accueil au public étant fermé depuis le 23 mars 2020, les sacs jaunes pour le tri sélectif sont temporairement mis à votre disposition en libre-service chez Votre Marché sur les horaires d'ouverture.



CORONAVIRUS - COVID 19

Nous rappelons **que les mesures de confinement sont obligatoires** pour tous sauf dérogations spéciales.

Seul le respect des consignes gouvernementales permettra d'enrayer la propagation du virus et de limiter dans le temps la durée du confinement.

Dans cette épreuve, nous devons **faire preuve de responsabilité et de solidarité** en appliquant scrupuleusement les mesures de confinement et les gestes barrières afin de nous protéger individuellement et collectivement.

Les mineurs ne sont pas autorisés à circuler seuls sur la commune et les commerces leurs sont interdits.

Soyez responsables de vos enfants !

Nos commerces sont ouverts

Boulangerie L'épi de Chasné : de 9h00 à 14h00 tous les jours sauf les jeudis - **Tél : 02.23.27.29.51**

Bar Restaurant Le Chasné (plats à emporter) : de 9h00 à 14h00 (sauf les dimanches) – **Tél : 02.23.27.32.31**

Supérette Votre Marché : le lundi de 15h00 à 20h00 - du mardi au samedi de 8h30 à 13h00 et de 15h00 à 20h00 – le dimanche de 9h00 à 13h00 - **Tél : 09.84.56.95.20**. Votre Marché peut assurer les livraisons entre 13h00 et 15h00 pour tous.

Service de livraison à domicile

En collaboration avec les commerçants, les élus et les agents volontaires de la commune proposent un service gratuit de livraison à domicile (médicaments, courses...) **réservé aux personnes les plus fragiles**, n'ayant personne dans leur entourage pour les aider.

Il appartient à chaque personne souhaitant avoir recours à ce service de passer sa commande par téléphone auprès du commerçant et de voir avec lui les modalités de règlement.

Nous vous invitons à développer un état d'esprit solidaire en prenant des nouvelles de vos voisins régulièrement par téléphone.

Pour toutes informations : contacter la mairie au **02.99.55.22.79** du lundi au vendredi de 10h00 à 12h00 ou par mail : mairie@chasnesurillet.fr

La médiathèque

Sur ordre préfectoral, pour préserver la santé de tous, la médiathèque est fermée jusqu'à nouvel ordre.

Enfance et Jeunesse

L'espace jeunes, le City, les aires de jeux et les terrains de foot sont fermés.

Pour rappel : le non-respect de ces consignes est passible **d'une amende de 135 €**.

Garde d'enfants des personnels soignants

Notre commune assure un dispositif de garde d'enfants du personnel soignant sur inscription uniquement.

Veuillez contacter la mairie au **02.99.55.22.79** ou par mail : mairie@chasnesurillet.fr